

*Initiatives parlementaires*

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère, est en train de définir son approche compte tenu de ce nouveau contexte, plus national, je dirais même mondial.

[Français]

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral participe plus activement à la mise au point et à la promotion de stratégies de développement durable.

Madame la Présidente, nous savons que le gouvernement a pris des mesures en ce sens et que le ministère, par son apport au Plan vert, montrera la voie au pays en pratiquant des stratégies axées sur le développement durable des forêts canadiennes.

En outre, le ministère s'efforce d'appuyer la participation du Canada à la mise au point de politiques et conventions internationales visant le développement durable, notamment lors de la Conférence sur l'environnement et le développement qui aura lieu à Rio en juin prochain.

Sous le nom *Forests Canada*, le ministère pourra rattacher les politiques de développement durable de nos forêts à un objectif national et, de façon plus générale, jouer le rôle de chef de file national dans la gérance de nos forêts.

Madame la Présidente, à mon avis, le nouveau nom contribuerait à mettre le ministère à la fine pointe des principes de l'aménagement forestier, comme l'utilisation multiple et le développement durable.

Enfin, la nouvelle désignation est logique en ce qu'elle s'inscrit dans un mouvement grandissant, au Canada, en faveur de l'utilisation de nos forêts pour tout un éventail de fins, en faveur de leur aménagement en fonction d'une large gamme de valeurs.

Madame la Présidente, je tiens à appuyer le nouveau nom du ministère. Je le répète, il s'agit d'un changement mineur. Mais pourtant, comme j'ai essayé de le montrer, il ne faut pas négliger les changements mineurs, car ils peuvent parfois dénoter et «impulser» des changements positifs plus grands.

J'espère, madame la Présidente, que mon intervention aura été pertinente et que nous pourrons tous contribuer, peu ou prou, à élever les forêts du Canada au rang de patrimoine vivant.

En terminant, madame la Présidente, je crois que, comme vous le constaterez, il y a consentement unanime de la Chambre pour que la motion suivante soit présentée:

Que la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence soit modifiée afin que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des forêts et pêches au lieu du Comité législatif D.

**Mme le vice-président:** L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il la permission de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Mme le vice-président:** Alors, pour s'assurer que tout est bien en ordre, je crois que je devrais peut-être mettre la motion bien officiellement aux voix. M. Arseneault, appuyé par M. Champagne (Champlain) propose:

Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des forêts et pêches.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des forêts et pêches.)

**Mme le vice-président:** L'ordre du jour étant épuisé, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi matin, 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 22.)